

## HISTOIRE DE PERISCOLAIRE – Episode 2

Le fait que nous nous adressions à la CCRC a été très mal vécu par la vice présidente de la commission, car il semblerait, qu'elle seule a droit de décision sur un projet ou sa modification. Nous pensions, simple que nous sommes, que c'était le conseil municipal qui validait, suite à une présentation qui prend en compte toutes les possibilités.

La parcelle 267, n'est aujourd'hui accessible, que par un droit de passage situé à côté du restaurant KEBAB, et on connaît la fragilité d'un droit de passage.

Le fait d'avoir détruit les anciens ateliers municipaux (parcelle 341), nous permet d'envisager un nouvel accès sur les terrains appartenant à la commune, et de faire une circulation fluide autour du périscolaire comme le montre les flèches jaunes.

Le projet d'extension, comme il est prévu bloquerait cette circulation, et d'autre part nous ne pourrions plus exploiter les parcelles 267 et 611.

Nous souhaitons que ce projet, nécessaire, soit étudié sérieusement en commission travaux avant présentation au conseil municipal.

Le premier adjoint adore les friches, comme l'ancien local du garagiste situé sur la parcelle 611. Il peut y ranger tout ce qui ne sera plus jamais utilisé.

Nous pensons que ce bâtiment peut être détruit pour laisser place, soit à une extension du périscolaire, soit au projet de mini crèche, soit à d'autres projets, encore faut-il vouloir en faire l'étude.

*« La sagesse, c'est d'avoir des rêves suffisamment grands, pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit » Oscar WILDE*

Il faut croire que nous manquons gravement de sagesse et d'ambition.



*Les épisodes, consulter notre site [lessentielcestchampagney.fr](http://lessentielcestchampagney.fr)*